

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

LES CONDITIONS DU RECRUTEMENT DES FACULTÉS

La première garantie d'autonomie pour une Faculté, c'est évidemment la possibilité d'exercer une action sur le recrutement de son personnel enseignant. Aussi, les inspirateurs du décret du 28 décembre 1885, qui fut la préface de la constitution des universités, se sont-ils préoccupés d'éviter qu'au moment où les facultés sont appelées à faire des présentations pour une chaire vacante, elles ne fussent liées par un premier choix qui n'a pas dépendu d'elles et qu'il leur est alors bien difficile de ne pas ratifier.

Il ressort très nettement des travaux préparatoires du décret, qu'on a cru réserver la liberté du choix de la Faculté au moment de la déclaration de vacance des chaires, en soumettant au renouvellement annuel les fonctions de chargé de cours et de maître de conférences, auxquelles le ministre pouvait directement.

Mais une expérience d'un quart de siècle prouve que le résultat cherché n'a pas été atteint ; car ces fonctions ont conservé toute leur stabilité par suite de la régularité inévitable — et d'ailleurs souhaitable — du renouvellement.

On peut donc dire aujourd'hui des chargés de cours renouvelés annuellement, tout ce que disaient, en 1885, des suppléants et chargés de cours nommés sans limite de temps, M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, et M. Couat, rapporteur du Conseil supérieur de l'instruction publique ; ce sont des « coadjuteurs avec succession future », dont le choix, fait par le pouvoir central, « rend illusoire le droit de présentation de la Faculté le jour où la chaire devient vacante ». L'administration « crée ainsi d'avance les futurs titulaires ».

A tout le moins faudrait-il qu'au moment de cette création anticipée, on prit l'avis de la Faculté. On ne le fait — et encore officieusement — que pour les facultés de Paris. Toutes les facultés devraient être traitées de même, et la consultation devrait être non pas officieuse, mais officielle et obligatoire, comme le demandait déjà le Congrès d'enseignement supérieur tenu à Lyon en 1894, comme l'ont demandé, par des votes unanimes, les associations du personnel enseignant des facultés, sur l'initiative des professeurs de Paris, comme le proposa aussi M. le député Steeg, dans son rapport sur le budget de 1900.

Aux réclamations répétées des représentants des facultés au Conseil supérieur, on répond invariablement ceci : « A Paris, lorsqu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un chargé de cours ou d'un maître de conférences, les candidats sont déjà connus depuis plusieurs années par leur enseignement et leurs travaux scientifiques ; au contraire, les candidats aux fonctions de maître de conférences ou de chargé de cours dans les facultés des départements débutent dans l'enseignement supérieur et n'ont souvent à leur actif scientifique que leurs thèses de doctorat. (1) » Il est d'abord loin d'être exact que les débutants soient le privilège des facultés de province ni l'unique source du recrutement de leurs chargés de cours. Et lors même que les titres des candidats sont de date récente, il est naturel que la Faculté intéressée s'en enquire et qu'elle soit admise à en dire son avis.

C'est d'ailleurs la règle lorsqu'il s'agit d'une fonction créée par une université. L'article 14 du décret du 21 juillet 1897 s'exprime ainsi : « Par délégation du ministre de l'instruction publique, le recteur nomme... après avis de la Faculté ou Ecole intéressée aux fonctions de chargé de cours et de maître de conférences rétribués sur les fonds de l'Université. » Ici, point de distinction entre Paris et la

province, ni entre les candidats « qui débutent » et ceux « qui sont connus depuis plusieurs années. » Pourquoi la même procédure ne s'appliquerait-elle pas aux fonctions rétribuées sur les fonds de l'Etat ? Rien ne saurait justifier cette bizarrerie que la Faculté soit consultée ou non suivant que le maître est payé sur un crédit ou sur un autre. Car l'intérêt de l'enseignement et l'importance d'un bon choix sont identiques dans les deux cas.

Dans aucun autre pays on ne voit faire des nominations de maîtres de l'enseignement supérieur en dehors de toute intervention de la Faculté. Nous ne voulons porter aucune atteinte au droit du ministre, nous souhaitons seulement qu'il ne se contente pas de l'avis du Comité consultatif, mais qu'il prenne toujours celui de la Faculté, sauf à ne pas s'y conformer s'il estime qu'elle s'est trompée.

Les conditions de nomination du personnel enseignant, « en attendant qu'une loi y pourvise », ont été déterminées par le décret du 9 mars 1882, qui prévoit pour la nomination des titulaires « une liste de présentation nécessairement demandée à la Faculté où la vacance se produit ». Sans même faire la loi spéciale annoncée par le décret de 1882, le Parlement peut améliorer de la manière la plus utile l'état de choses actuel s'il décide simplement « qu'il ne pourra être procédé à la nomination d'un chargé de cours ou d'un maître de conférences — rétribué ou non par l'Etat, en province comme à Paris — qu'après avis de la Faculté intéressée ». Et nous espérons que les anciens ministres de l'instruction que compte le Parlement seront les premiers à appuyer une motion qui respecte les prérogatives du pouvoir central tout en rendant moins illusoire les droits des facultés, et qui est destinée à introduire un peu de cohésion dans les dispositions et les pratiques relatives au recrutement des maîtres de l'enseignement supérieur.

L. CLÉMENT.

LES UNIVERSITÉS

Concours pour dix places d'agrégés des Facultés de droit

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 12 janvier 1910, pris en exécution du statut du 16 novembre 1874 et de l'arrêté du 23 juillet 1896 portant réorganisation de l'agrégation des facultés de droit, il sera ouvert à Paris, aux dates ci-après désignées, des concours pour dix places d'agrégés des facultés de droit, savoir :

1° Le 3 octobre 1910, section de droit privé et de droit criminel, 5 places ; section de droit public, 2 places.
2° Le 6 octobre 1910, section d'histoire du droit, 2 places ; section des sciences économiques, 1 place.

Les conditions à remplir pour être admis à concourir sont d'être Français ou naturalisé Français, âgé de vingt-cinq ans accomplis et pourvu : Soit du diplôme de docteur en droit obtenu dans les conditions déterminées par le décret du 20 juillet 1882, ou en vertu des dispositions transitoires du décret du 30 avril 1895 (articles 14 et 15) ; Soit des diplômes de docteur en droit avec les mentions : Sciences juridiques, Sciences politiques et économiques, obtenus dans les conditions déterminées par le décret du 30 avril 1895.

Des dispenses d'âge pourront être accordées par le ministre. Les candidats se feront inscrire au Secrétariat des diverses Académies où ils résident deux mois avant l'ouverture des concours.

Ils doivent produire pour la constatation de l'accomplissement des conditions ci-dessus mentionnées :

1° Une copie légalisée de leur acte de naissance ;

2° Leur diplôme de docteur en droit. A ces pièces, ils devront joindre l'indication de leurs services et de leurs travaux, et ils déposeront un exemplaire de chacun des ouvrages ou mémoires qu'ils auront publiés.

Les registres d'inscription seront clos irrévocablement : Le 3 août 1910 (section de droit privé et de droit criminel et section de droit public) ; Et le 6 août 1910 (section d'histoire du droit et section des sciences économiques), à quatre heures de relevé.

Les Nouveaux Programmes d'Enseignement du Dessin

DEUXIÈME ARTICLE (1)

La première question qui se pose dans l'application des nouveaux programmes est celle de l'installation et de l'outillage. L'esprit même des programmes y répond : « L'enfant sera mis directement devant la réalité. »

Or, dans la réalité, les objets n'occupent pas une place anormale et ne sont pas éclairés par une lumière de circonstance : une chaise est ordinairement placée sur le plancher et non sur une table, les pièces composant un couvert, sur une table et non sur une chaise ou à terre.

Il n'est donc pas nécessaire d'installer les objets que l'on donne à dessiner dans une salle spéciale éclairée par une lumière dont les rayons s'inclinent de 45°. La logique simple, seule accessible à l'esprit de l'enfant, veut qu'ils soient placés et éclairés comme à l'ordinaire.

La salle de classe claire et propre sera évidemment la meilleure salle de dessin : c'est la salle d'instruction générale.

La seule règle qui s'impose dans l'installation du modèle est qu'il puisse être vu en entier par l'élève, sa distance et sa hauteur par rapport à l'enfant seront dictées par la nature et l'usage de l'objet. Un matériel spécial n'est pas davantage indispensable : les tables de la classe peuvent suffire pour les exercices de dessin des enfants ; ce qui est indispensable, c'est qu'ils puissent embrasser d'un seul coup d'œil le modèle et leur dessin sans être obligés pour cela à aucun exercice du corps autre que de relever et abaisser légèrement la tête, afin de pouvoir le plus facilement possible comparer leur travail au modèle.

Peu d'outils, pas de boîtes à dessin garnies de fournitures compliquées, le bagage le moins encombrant est bien le meilleur et le plus pratique. Le nécessaire à écrire consiste en : un cahier, une plume et de l'encre ; le nécessaire à dessiner peut être réduit à : une feuille de papier fixée sur un carton fort (un cahier cartonné peut suffire) à l'aide de punaises ou de petites pinces, afin qu'elle puisse être tournée et que l'enfant soit ainsi obligé de tracer, n'importe quelle ligne sans modifier la position de son dessin tenu droit devant lui ; des crayons noirs et de couleurs (2), des trois couleurs primaires et les trois couleurs composées ; et une gomme souple qui ne fatigue pas le papier ; ces instruments sont suffisants pour exécuter les exercices exigés par les programmes.

Les enfants sont donc installés dans la classe à leur place habituelle. Où placer le modèle ou les modèles ? Les modèles se divisent en deux catégories : ceux qui reposent sur le sol, tels que : banc, table, chaise, instruments aratoires, grandes plantes,

etc., et ceux que l'on voit ordinairement sur une table, tels que : verres, bouteille, vases, jouets, fruits, etc. Les derniers seront bien en vue pour un rang d'élèves en les plaçant sur la table en avant, dans un espace laissé vide au préalable, ou simplement au milieu de la table occupée par les élèves. Les objets de plus grande dimension et reposant sur le sol peuvent se disposer à droite et à gauche des rangs d'élèves, de telle sorte qu'ils soient également bien en vue.

Une autre objection se présente, celle du nombre de modèles nécessaires pour faire dessiner tous les élèves d'une classe composée d'un grand nombre d'enfants. A cela, nous répondons qu'il est facile, au moins pour certains objets, tels que les fruits, les fleurs et feuillages, les instruments de cuisine, etc., de se procurer un nombre suffisant en s'adressant au besoin aux élèves ; et que, d'ailleurs, les élèves peuvent parfaitement ne pas dessiner tous le même sujet. Il suffit d'établir un roulement afin que tous aient eu à exécuter le même exercice.

Cette difficulté de se procurer un nombre suffisant de mêmes modèles peut aussi être atténuée par le groupement des élèves par aptitudes et par capacités, cela permet de faire dessiner dans la même classe des modèles différents.

L'expérience de dessin fut pratiquée à Lyon en juin dernier avec l'assentiment de M. l'inspecteur d'Académie et sous le patronage de la section lyonnaise de la société de l'Art à l'Ecole. Cette expérience eut lieu dans les classes du groupe scolaire de la place du Commandant-Arnaud, dirigées par M. Bourgey, et dans celles de l'école maternelle du boulevard de la Creix-Rousse, dirigées par Mme Petit ; cinquante élèves de l'école maternelle, quarante du cours préparatoire, quatre-vingts du cours élémentaire et soixante du cours supérieur y prirent part.

Les exercices consistaient pour tous les élèves à exécuter deux dessins : l'un d'après un objet usuel, immobile ; l'autre d'après une fleur ou un feuillage naturellement mobile. Chaque dessin devait être exécuté en un quart d'heure dans les classes mêmes.

La commission chargée par la société de l'Art à l'Ecole d'organiser l'expérience, d'en assurer l'exécution et d'en déduire les observations utiles à l'enseignement du dessin, par la voix de son rapporteur, exprime que : « L'organisation de l'épreuve ne présente pas de difficultés, tant par le choix des modèles, de la salle, de l'éclairage, que pour l'installation des modèles et l'exécution des dessins. »

Dans un prochain article, nous dirons quelles furent les observations que la commission jugea utiles de formuler dans l'intérêt de l'enseignement.

UN PROFESSEUR DE DESSIN.

AU PALAIS

Conférence du stage.

Séance du 25 janvier

Présidence de M. le bâtonnier MILLEVOYE.

Question posée : Le médecin d'un asile d'aliénés peut-il, alors qu'un de ses anciens pensionnaires l'actionne en justice pour séquestration illégale, produire devant les tribunaux des lettres du fou, lettres qu'il a interceptées et qui démontrent la folie du plaignant ?

M. Jean Millevoye soutient l'affirmative, car de par la loi de 1838, le médecin a le droit d'ouvrir les lettres de l'aliéné ; il en a même le devoir ; il peut, en effet, dans certains cas, y trouver un élément curatif. Il a également le droit de les conserver, les lettres d'un fou ne présentant pas les caractères d'une correspondance normale, mais étant un simple document médical, qui appartient aux archives de l'établissement. Enfin, il a le droit de les produire en justice, puisqu'un document de ce genre ne présente rien de confidentiel, et que c'est

souvent pour le médecin le seul moyen de se justifier d'une accusation odieuse. La Cour suprême a du reste consacré cette manière de voir.

M. Henri Charrai combat énergiquement la thèse affirmative. Examinant les dispositions de la loi de 1838 et les modifications qui y ont été apportées par des décrets successifs, l'orateur de la négative conclut que l'hypothèse examinée ne peut se réaliser, les garanties légales données au médecin étant suffisantes pour le protéger. Le médecin a le droit d'intercepter les lettres de l'aliéné, mais il en est dépositaire, et s'il les produisait en justice, il abusait de son dépôt.

Comme M. Jean Millevoye, M. de Becdelièvre, ministre public, estime que la correspondance du fou n'est qu'un simple document clinique, dont le médecin a le droit de se servir quand il est attaqué. En conséquence, il conclut pour l'affirmative, que la conférence adopte par 11 voix contre 4 et 1 abstention.

Association Générale des Etudiants

L'Association Générale des Etudiants Lyonnais donnait, dimanche soir, dans les salons Berrier et Milliet, une grande fête de bienfaisance comprenant un concert et un bal.

Si nous en jugeons par l'assistance nombreuse et sélecte qui, malgré la rafale de neige qui sévissait, s'était rendue à l'invitation, la recette a dû être abondante, et les œuvres de bienfaisance lyonnaises sauront gré assurément à nos étudiants du supplément qu'elles auront reçu, grâce à leur généreuse initiative.

L'intéressant programme nous a permis d'applaudir Mmes Gidrol, du Conservatoire de Lyon ; Eugénie Vallin, également du Conservatoire ; Reiberck, MM. Berthod, Raymond, Mazzone, Gay, Bagni, etc.

A signaler une revue satirique du « Vieux Gui », signée Sap et Yvel, intitulée « Le dernier Pataud », et interprétée par MM. les Auteurs, assistés de MM. Carl'Obs, Giraud, Gacon jeune, Dudu, Joseph, Come, Gonnet et Pothignon.

Au piano, M. Baruth.

A onze heures un grand bal avec orchestre symphonique clôtura cette fête des plus intéressantes et dont la brillante réussite est due au dévouement de tous, camarades, interprètes et artistes.

ÉCOLES D'AGRICULTURE

Les épreuves écrites du concours d'admission à l'Institut national agronomique auront lieu, en 1910, les jours 2, vendredi 3 et samedi 4 juin 1910.

Elles seront subies, au choix des candidats, soit à Paris, à l'Orangerie du Luxembourg, soit en province, dans les hôtels des préfectures d'Alger, Avignon, Bordeaux, Chaumont, Limoges, Lyon, Nancy, Nevers, Rennes, Toulouse, Tours.

Les demandes des candidats devront parvenir au ministère de l'Agriculture (direction de l'Agriculture, 1^{er} bureau), avant le 20 mai 1910, terme de rigueur.

**

Les épreuves écrites du concours d'admission aux écoles nationales d'Agriculture de Grignon, de Rennes et Montpellier auront lieu, en 1910, les jours 27, mardi 28 et mercredi 29 juin 1910.

Elles seront subies, au choix des candidats, soit à Paris, à l'Orangerie du Luxembourg, soit en province, dans les hôtels des préfectures d'Alger, Avignon, Bordeaux, Chaumont, Limoges, Lyon, Nevers, Rennes, Toulouse, Tours.

Les demandes des candidats devront parvenir au ministère de l'Agriculture (direction de l'Agriculture, 1^{er} bureau), avant le 5 juin 1910, terme de rigueur.

Guide au Jardin Botanique de la Faculté

Guide des Etudiants au Jardin botanique de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lyon, par le D^r G. Beauvisage, professeur de botanique. Cinquième édition suivie d'un Questionnaire analytique d'Observation botanique élémentaire et d'un Vocabulaire. — (Lyon, 1909. — A. Maloine, éditeur, 6, rue de la Charité.)

Nous sommes heureux de saluer l'apparition de cette 5^e édition du Guide au Jardin botanique de la Faculté, pour plusieurs raisons, qu'il n'est pas sans intérêt de souligner ici.

D'abord il faut dire que la précédente édition s'étant trouvée épuisée au courant de l'année dernière, on attendait impatiemment la mise en vente d'une nouvelle édition de cet ouvrage qui, depuis 20 ans, rendu tant de services aux étudiants, en les guidant, non seulement dans les allées et au travers des massifs du Jardin botanique de la Faculté, mais dans le travail, si inquiétant pour les débutants, d'étude des caractères distinctifs des principales familles de plantes, qui y sont exposés d'une manière si originalement pratique.

On pouvait craindre que ce précieux ouvrage ne vint à disparaître suite de l'élection au Sénat de M. le professeur Beauvisage. Mais le sympathique sénateur, qui ne s'est laissé sans protestations arracher à sa chaire universitaire, n'a pas voulu abandonner complètement la science aimable qu'il a enseignée à Lyon pendant 25 ans, ni les étudiants dont sa nouvelle situation le tient malheureusement éloigné. Nous ne pouvons que le remercier et féliciter les élèves qui pourront ainsi continuer à profiter, à distance, de sa sympathie et de ses enseignements.

Ils en profiteront même plus encore que leurs devanciers. Car cette nouvelle édition du Guide au Jardin n'est pas une simple réimpression, mise à jour par l'indication des modifications apportées à l'arrangement des plates-bandes, de la grande serre et des réserves, par suite de la construction de la nouvelle Morgue dans l'enceinte de la Faculté. Elle est augmentée dans des proportions considérables, puisqu'elle forme un volume de 234 pages, au lieu de 90, que comptait l'édition précédente.

Cette augmentation ne tient pas à un développement quelconque donné aux parties contenues dans le cadre ancien de l'ouvrage, mais à l'addition de parties entièrement nouvelles, présentées comme de simples annexes au Guide, alors qu'elles constituent un nouvel ouvrage, trop modestement dissimulé sous le titre de l'ancien et qu'elles eussent mérité d'être présentées en un volume distinct, en raison de leur nature même et de leur remarquable originalité.

Ces parties nouvelles sont le Questionnaire et le Vocabulaire.

Le Questionnaire d'observation botanique élémentaire, qui porte exclusivement sur l'organographie des plantes vasculaires, inaugure un procédé pédagogique entièrement nouveau, qui pourrait être applicable à bien d'autres enseignements, et qui découle directement des principes si magistralement exposés par M. le professeur Beauvisage dans son étude philosophique sur la méthode d'observation (1).

Nous ne saurions mieux faire connaître l'esprit et le fonctionnement de ce procédé qu'en reproduisant dans le Lyon Universitaire l'avant-propos dont l'auteur a fait précéder son Questionnaire analytique. C'est ce que nous ferons dans un de nos prochains numéros.

Quant au Vocabulaire, qui explique la signification des nombreux termes techniques employés dans le Guide et

(1) Réponses de la section permanente, séances du Conseil du 20 juillet et du 18 décembre 1909.

(1) La Méthode d'observation fondée sur l'arithmétique et la géométrie concrètes, par le D^r G. Beauvisage, 3^e édition, Paris, 1904. (Librairie-imprimerie réunies, rue Saint-Benoît, 7.)

dans le *Questionnaire*, il est beaucoup plus important que ne le sont ordinairement de semblables annexes à des manuels élémentaires. Il occupe en effet à lui seul 92 pages du volume et comprend près de 1.400 mots, définis de la manière la plus claire. Ces définitions portent l'empreinte très personnelle de la précision qui est une des préoccupations constantes de l'auteur et qui constituait, aux yeux de ses anciens élèves, un des principaux mérites de son enseignement à la Faculté.

Quelques-uns des articles de ce *Vocabulaire* ne se bornent pas à de simples définitions, mais, malgré leur sobriété voulue, comportent quelques intéressants développements, d'ingénieuses comparaisons, ou des aperçus élevés, soit sur l'évolution des végétaux, soit quelque autre question de philosophie scientifique.

Par ce que nous venons d'en dire, on peut se rendre compte de l'importance toute particulière de cette cinquième édition du *Guide du Jardin*, qui constitue en réalité un ouvrage tout nouveau, par l'étendue considérable des parties ajoutées à l'ouvrage primitif aussi bien que par l'utilité pratique et l'originalité si remarquable qui les caractérisent.

Nous espérons que M. le sénateur Beauvisage continuera à ne pas oublier qu'il est professeur de botanique; la science et l'enseignement ne pourront qu'en profiter: les étudiants de l'Université de Lyon seront les premiers à s'en féliciter.

La Science Financière à la Faculté de Droit

Dans notre dernier numéro, nous avons rendu compte du premier cours public de science financière fait cette année à la Faculté de droit par M. le professeur Bouvier, sur les Finances municipales.

Le prochain cours de M. Bouvier aura lieu lundi prochain 31 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, à la Faculté de droit, quai Claude-Bernard.

Le professeur commencera l'étude des « Recettes ordinaires » des communes. C'est là un vaste sujet qui pourra seulement être abordé lundi prochain, la suite des développements étant réservée pour des cours ultérieurs.

VUE DES COURS PUBLICS

HYGIENE INFANTILE
Cours de M. le docteur Jarricot

Lundi 24 janvier. — Comme introduction à l'étude de l'hygiène alimentaire du nourrisson, le conférencier consacre cette causerie à une étude préalable du lait. Il montre comment le lait se forme dans la glande mammaire et quel est le rôle du système nerveux; par exemple, le rôle inhibiteur des émotions. Le conférencier expose ensuite les qualités essentielles d'un bon lait. Il doit être propre, ne pas être toxique et par conséquent ne pas provenir de vaches mal nourries; il doit ne pas être fraudé, avoir une richesse suffisante en beurre et en caséine; enfin il doit ne pas être un véhicule de maladies. A propos de chacune de ces qualités, le conférencier montre ce qu'est le lait en réalité, comment il est souvent fraudé et comment on peut dépister certaines fraudes; comment il est difficile généralement d'avoir du lait propre et quelles sont les principales maladies que le lait peut transmettre, la tuberculose en particulier.

LES ANGETRES DE NOS ANIMAUX
Cours de M. Gh. Depéret

Samedi 15 janvier le professeur commença l'étude des ongulés et après avoir énuméré les caractères des types actuels traite de leurs ancêtres fossiles: On a retrouvé un mammouth conservé dans les glaces de la Léna; des dessins grossiers d'hommes préhistoriques prouvent qu'ils ont vécu assez tard dans nos contrées. Un squelette d'éléphant intermédiaire trouvé dans la montagne de Choulaux est conservé au Palais Saint-Pierre. Enfin, les fouilles effectuées dans nos régions ont mis à jour des dents de l'énorme éléphant antique et de l'éléphant méridional.

Après avoir parlé des mastodontes, le professeur, dans sa dernière leçon, aborde l'étude des rhinocéros, des chevaux et des tapirs.

Illustrant son exposé de nombreuses projections, présentant des spécimens fossiles ou des moulages, M. Depéret attirait toujours l'attention de ses auditeurs sur la rigueur de la méthode de la paléontologie actuelle qui se montre exigeante quant aux preuves et prudente dans ses déductions.

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

Séance ce soir vendredi 28 janvier, à 8 heures 1/2, salons Maderni, place de la Bourse. Ordre du jour: Les grandes percées des Alpes, rapport par M. Denis Cusset, secrétaire général de l'Office des transports.

Ordre du jour de la prochaine séance: Le Socialisme en Autriche-Hongrie, rapport par M. Gabriel-Louis Jaray.

MEMENTO
CONFÉRENCES, COURS PUBLICS
EXCURSIONS

FACULTÉ DES LETTRES

Le lundi 31 janvier, à 5 h. 1/2, M. Zimmermann: L'Extrême-Orient et les Colonies tropicales d'Asie.

Le mardi 1^{er} février, à 5 h. 1/2, M. Bertaux: La Renaissance et l'Humanisme dans l'art italien.

Le mardi 1^{er} février et le vendredi 4, à 5 h. 1/2, M. Courant: Cours de langue chinoise.

Le mercredi 2 février, à 5 h. 1/2, M. Depéret: Principes généraux de Géographie physique.

Le jeudi 3 février, à 5 h. 1/2, M. Courant: Les principales époques de l'Histoire du Japon.

Le vendredi 4 février, à 5 h. 1/2, M. Germain de Montauzan: Recherches sur Lyon gallo-romain.

FACULTÉ DE DROIT

Le lundi 31 janvier, à 8 h. 1/2, salle de conférences, M. Bouvier: Les Finances municipales.

PALAIS DES ARTS

Le lundi 31 janvier, à 8 h. 1/2, M. Bertrand: Les trois étapes du Socialisme.

Le lundi 31 janvier, à 8 h. 1/2, M. le D^r Jarricot: Hygiène infantile.

Le mardi 1^{er} février, à 8 h. 1/2, M. Latreille: La Vie et les Œuvres de Molière.

Le mercredi 2 février, à 8 h. 1/2, M. Couvreur: Les Phénomènes de la vie dans la série animale.

Le jeudi 3 février, à 8 h. 1/2, M. Lévy-Schneider: Histoire de Lyon aux XVI^e et XVII^e siècles.

Le vendredi 4 février, à 8 h. 1/2, M. Chevassus: Physique de la Locomotion (aviation).

Le vendredi 4 février, à 8 h. 1/2, M. Nayrac: Cours de psychologie expérimentale appliquée à l'éducation.

Le samedi 5 février, à 8 h. 1/2,

D^r Weigert: Prophylaxie des Maladies contagieuses.

PALAIS DU COMMERCE

Le lundi 31 janvier, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée du pavillon Sud-Est), M. le D^r Navarre: Hygiène et Climatologie.

Les lundi 31 janvier, mercredi 2 février et vendredi 4, à 9 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Benali-Fekar: Cours de langue arabe.

Le mardi 1^{er} février et le vendredi 4, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée du pavillon Sud-Est), M. Zimmermann: Cours d'histoire et de géographie.

Le mardi 1^{er} février, à 9 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Brouillet: Economie et législation.

Le mercredi 2 février, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Xaney: Cultures et productions coloniales.

Le jeudi 3 février, à 8 h. 1/2, (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Courant: Mœurs et coutumes d'Extrême-Orient.

LYCÉE AMPÈRE

Le mardi 1^{er} février et le vendredi 4, à 8 h. du soir, M. Courant: Cours de langue chinoise.

ENFANTS ARRIÉRÉS

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts arrête ce qui suit:

Le stage d'un an dont sont tenus de justifier les candidats au certificat d'aptitudes à l'enseignement des enfants arriérés peut être accompli soit dans les classes ou écoles publiques de perfectionnement, soit dans les instituts d'aveugles ou de sourds-muets entretenus par l'Etat, les départements ou les communes.

Fait à Paris, le 21 janvier 1910.

Gaston DOUMERGUE.

ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE

En raison des désastres exceptionnellement graves qui menacent Paris, l'administrateur général a supprimé toutes les autorisations de déplacement aux sociétaires de la Comédie-Française.

Devant cet événement de force majeure, infiniment regrettable, le Comité de l'Association, réuni hier soir, a décidé d'ajourner la fête de samedi 29 janvier, puisque le concert constituait une attraction de tout premier ordre, en vue de quoi un grand nombre de personnes avaient pris des cartes.

Les cartes payantes seront remboursées au siège de l'Association des Anciens Elèves du Lycée, 27, rue de l'Arbre-Sec.

Le Comité se propose d'organiser prochainement une grande fête de bienfaisance au profit des sinistrés.

Congrès International d'Hygiène

Le III^e Congrès international d'Hygiène se tiendra, cette année, à Paris: la première séance aura lieu le 2 août. Nombre de questions importantes seront discutées. En voici d'ailleurs l'énumération:

1^o Unification des méthodes d'examen physique des écoliers, MM. Méry (de Paris) et James Kerr (de Londres); 2^o Education sexuelle, MM. Doléris (de Paris) et Chotzens (de Breslau); 3^o Préparation et choix du médecin scolaire, MM. Lesieur (de Lyon) et V. Desguin (d'Anvers).

RÉPARTITION DES SECTIONS. — I. Les bâtiments et le mobilier scolaire. — II. Hygiène des internats. — III. Inspection médicale des écoles et dossiers sanitaires individuels. — IV. Education et entraînement physique. — V. Prophylaxie des maladies contagieuses à l'école. — VI. L'Hygiène en

dehors de l'école; écoles de plein air; colonies de vacances, etc. — VII. Le corps enseignant: son hygiène, ses relations avec les familles et le médecin scolaire. — VIII. Enseignement de l'hygiène aux maîtres, aux élèves et aux familles. — IX. Les programmes et les méthodes d'enseignement dans leur rapport avec l'hygiène scolaire. — X. Ecoles spéciales pour les anormaux. — XI. Hygiène de la vue, de l'ouïe, de la bouche et des dents dans les écoles.

Adresser les adhésions et demandes de renseignements à M. le docteur Dufrestel, secrétaire général, 10, boulevard Magenta, Paris (X^e).

LE VIEUX STRASBOURG

Il n'est pas d'Alsacien, qu'il vive dans le pays ou au loin, qui ignore son peintre Albert Koerttgé, cet évocateur par excellence des sites et monuments d'Alsace et plus particulièrement de Strasbourg. Nul n'était donc plus autorisé à perpétuer également le burin la merveilleuse cathédrale, les quais pittoresques, les places et remparts si caractéristiques de cette ville.

Profondément épris, amoureux de son pays, dont, mieux que personne, il sait saisir tout le charme, Albert Koerttgé s'est acquitté avec un rare bonheur de la tâche difficile qu'il s'est imposée. Aussi la Société des Artistes français lui a-t-elle décerné une mention honorable en 1908.

Ces eaux-fortes nous communiquent et nous imposent l'émotion ressentie par lui-même devant les monuments vénérables de ce vieux Strasbourg, dont Schœpflin écrivait déjà en 1572: « Strasbourg, situé près du Rhin dans la plaine féconde et charmante de la Basse-Alsace, baignée par les eaux réunies de l'Ill et de la Bruche, offre par sa grandeur, ses remparts et sa tour sublime, le spectacle d'une ville royale, reine des cités ».

L'attrait irrésistible de ces estampes sera particulièrement goûté par ceux qui sont éloignés de leur pays natal d'origine; rien, en effet, ne saurait mieux que ces planches d'une exécution si magistrale, raviver, préciser et entretenir des souvenirs chers et ineffaçables.

Nous donnons ci-dessous la nomenclature détaillée des eaux-fortes d'Albert Koerttgé; les dimensions indiquées ne comprennent pas les marges, mais seulement la partie gravée:

- 1^o Panorama de Strasbourg (70 x 22 cm): 37 fr. 50;
 - 2^o La Rue du Château (13 x 35): 15 fr.;
 - 3^o Le Canal des Moulins (13 x 35): 15 fr.;
 - 4^o La Cathédrale avec le Château (14 x 29): 9 fr.;
 - 5^o Près des Ponts couverts (32 x 16): 9 fr.;
 - 6^o L'Ill au Bain Napoléon (22 x 16): 7 fr. 50;
 - 7^o La Rue Saltzman (14 x 21): 7 fr. 50;
 - 8^o La Porte de l'Hôpital (17 x 22): 7 fr. 50;
 - 9^o Le Bain-aux-Plantes (14 x 21): 7 fr. 50;
 - 10^o Zum Hanckrot (27 x 20): 12 fr. 50;
 - 11^o Zum Römer (27 x 20): 12 fr. 50;
 - 12^o La Vieille Monnaie (15 x 35): 12 fr. 50;
 - 13^o Les Anciennes Portes de la Ville (16 x 30): 12 fr. 50.
- En vente à la Librairie Heinrich Freihen et Weber, succ^{rs}, Strasbourg, place Broglie.

L'UNIVERSITÉ D'ALGER

(SUITE)

1^o Régime financier. — Aux termes de l'article 2 du projet de loi, les facultés d'Alger ne jouiront pas de la personnalité civile ni de la personnalité financière; elles n'auront pas de budget spécial. Seule, l'université sera dotée de la personnalité civile et d'un budget.

C'est là une dérogation grave au droit commun. Depuis le décret du 25 juillet 1885, les facultés du continent sont des personnes morales et elles ont conservé ce caractère après la loi du 10 juillet 1896 créant des universités. Si les universités ont la capacité d'acquiescer, les facultés la possèdent également.

Il y a un budget de l'université, mais chaque faculté a aussi le sien avec ses éléments de recettes et de dépenses. Outre les revenus provenant des biens qui peuvent lui appartenir en propre, elle reçoit sa part des crédits globaux qui sont distribués chaque année entre elles par le conseil de l'université sur les fonds communs. Cette part une fois faite, le conseil de la faculté la partage entre les divers services de celle-ci et c'est le doyen qui est l'ordonnateur des crédits.

On a pensé que ce régime présenterait des inconvénients en Algérie. Les facultés ont une tendance fort compréhensible à s'opposer à tout appauvrissement de leurs budgets et à réclamer pour chacun de leurs services les mêmes allocations, alors même que leurs besoins auraient changé. La fixité des crédits peut paralyser les recherches nouvelles et faire obstacle aux engagements nouveaux dont la nécessité a été constatée. Dans une faculté, par exemple, tel laboratoire peut exiger une dotation plus grande alors que tel autre pourrait, sans dommage pour la science, supporter une diminution de la sienne; si ces laboratoires dépendent de la même faculté, le conseil de la faculté n'osera pas enrichir l'un aux dépens de l'autre; il consentira encore moins volontiers une réduction de crédits destinée à envisager une faculté voisine. Et si l'on crée des instituts ou des services communs à deux facultés, la lutte s'établira entre elles lorsqu'il s'agira de déterminer la proportion dans laquelle chacune concourra aux dépenses de leur entretien.

C'est pour éviter ces résistances, ces tiraillements ou ces conflits particulièrement fâcheux dans un pays où les besoins sont appelés à se transformer plus qu'ailleurs, que l'on a jugé opportun d'enlever aux facultés algériennes la capacité de posséder et l'autonomie financière. Il y aura un seul budget, celui de l'université, et c'est le conseil de l'université qui répartira les ressources. Les subventions annuelles seront allouées non aux facultés, mais directement aux services d'enseignement et de recherches. Ces services feront connaître leurs prévisions, et le conseil de l'université leur accordera les sommes reconnues indispensables. C'est le recteur qui, en sa qualité de président du conseil de l'université, sera l'ordonnateur du budget commun et des budgets annexes des divers services comme il l'est en France du budget des bibliothèques universitaires.

Notre commission s'est ralliée à ce système qui permet d'assurer un système plus suivi des dépenses et de mieux proportionner les crédits aux nécessités. Il a été approuvé par les délégations financières.

Le projet renvoie à un règlement d'administration publique la fixation des conditions dans lesquelles sera voté, établi et réglé, le budget de l'université d'Alger.

Il sera fait recette à ce budget. 1^o des ressources dont la loi du 10 juillet 1896 et les lois subséquentes ont autorisé la perception au profit des universités; 2^o des crédits sont inscrits au budget de l'Algérie, en exécution de la loi du 19 décembre 1900 pour les dépenses de matériel des écoles d'enseignement supérieur transférées par la présente loi en facultés.

Les droits d'examen, de certification d'aptitude, de diplôme ou de visa qui sont acquittés par les aspirants aux grades et titres prévus par les lois, ainsi que les droits de dispense et d'équivalence, continueront d'être perçus au profit du Trésor (budget spécial de l'Algérie).

Ajoutons que si les facultés sont dépourvues de la personnalité civile, elles n'en auront pas moins chacune leur conseil qui exercera les attributions des conseils de facultés autres que les attributions financières.

2^o Collation des grades. — L'exposé des motifs du projet de loi porte que « les écoles ne deviendront pas des facultés; qu'elles ne délivreront pas tous les grades de celles-ci ». Il reconnaît toutefois qu'il faut aller plus loin qu'auparavant, admettre, par exemple, que l'école de droit, qui ne délivre que la licence, pourra décerner le doctorat politique et économique d'après un programme adopté à l'Algérie. Et ailleurs, après avoir signalé l'utilité qu'il y aurait à créer par le groupement de plusieurs enseignements des instituts à la fois scientifiques et pratiques, il ajoute: « Les études faites dans ces instituts seront constatées par des diplômes ou des certificats, non point des diplômes ou des certificats d'Etat, mais des diplômes ou certificats universitaires conformes à ceux que prévoit l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 et ne conférant aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements ».

Il résulte de ce qui précède que le Gouvernement n'a pas entendu accorder aux établissements de l'université d'Alger la plénitude du droit de conférer des grades. Cela se comprend dans le système du projet de loi qui maintient à ces établissements leur titre d'écoles. Mais en sera-t-il de même s'ils deviennent des facultés comme le porte le texte qui vous est soumis? Oui, d'après l'article 4 du projet qui est ainsi conçu:

« Les conditions auxquelles les facultés d'Alger pourront délivrer des inscriptions, faire subir des examens et conférer les grades seront, à l'avenir, déterminées par décret rendu, après avis du conseil supérieur de l'Instruction publique, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts ».

Comment faut-il entendre cette disposition?

Il convient de rappeler tout d'abord que les grades dont les facultés ont la collation ont été déterminés par la loi organique de l'université du 17 mars 1808; aux termes de l'article 16, ces grades sont au nombre de trois, savoir: le baccalauréat, la licence, le doctorat. Par conséquent, chaque faculté est investie de *plano*, à moins de dispositions contraires dans l'acte qui l'institue du droit de faire des bacheliers, des licenciés et des docteurs.

On ne juge pas que le moment soit venu de donner aux facultés d'Alger des prérogatives aussi étendues; elles n'ont pas actuellement et ne posséderont sans doute pas avant longtemps toutes les chaires qui seraient nécessaires pour assurer la préparation aux grades supérieurs. D'autre part, il y

Feuilleton du *Lyon Universitaire*

LA COMMISSION LYONNAISE EN ALLEMAGNE

Rapport présenté au nom de la Commission lyonnaise chargée d'étudier plusieurs hôpitaux modernes de l'Allemagne et du Danemark.

(SUITE)

A la Maternité surtout, nos collègues médecins remarquent des détails ou des appareils ingénieux; berceau électrique pour remplacer les coupeuses; appareil Ludwig Dröll pour mesurer les bébés; lavabos (Waschbecken), du système Bamberger et Leroy. Au reste, les constructeurs d'appareils, à la seule annonce de notre visite, se sont mis à notre disposition et nous ont accablé de circulaires avec un esprit d'initiative qu'on voudrait rencontrer au même degré dans les maisons françaises similaires (maison Bamberger Leroy et C^o Mainzerlandstrasse, 142. — Gebrüder Röder à Darmstadt).

Le *Städtisches Krankenhaus* emploie un personnel d'infirmières, laïques malgré leur nom de *sœurs*, appartenant à deux groupements: l'Union de la Croix-Rouge et l'Union de Francfort (Frankfurter - Schwestern - Verband).

Ces sœurs pratiquent chacune leur religion. Pendant deux années de séjour à l'hôpital, elles doivent demeurer célibataires.

L'administration les loge, les habilite, les nourrit et verse à chaque organisation une somme de 1 m. 50 par personne et par jour. Ces sœurs trouvent d'ailleurs, dans l'hôpital même, le confortable le plus élégant. Elles ont leur maison à part, une villa charmante avec salle de repos, salle de musique et une salle de culte qui sert alternativement à toutes les religions.

Le principe de l'administration allemande est évidemment de retenir à l'hôpital le personnel médical et hospitalier en lui donnant tout le bien-être possible.

A l'hôpital lui-même sont rattachés deux établissements, l'un et l'autre fort intéressants. C'est d'abord, pour le dosage des sérums, le laboratoire du célèbre professeur Ehrlich, qui s'est récemment accru de la Speyerhaus, maison donnée à l'Institut par un riche particulier. C'est aussi l'Institut municipal pour l'hygiène, la chimie et la bactériologie, laboratoire municipal modèle; nous l'avons visité sous la conduite de son directeur, M. le professeur Neisser. Là sont pratiquées les recherches nécessaires soit pour l'hôpital, soit pour la ville. Dans l'amphithéâtre destiné à l'enseignement, tous les modèles de bancs d'école sont en usage. De même, pour les besoins de

la démonstration, plusieurs systèmes de chauffage sont employés. Nous notons plusieurs appareils qui nous paraissent nouveaux: des chambres froides à chaque étage; des étuves au formol (Rübnerapparat); une table tournante pour démonstrations microscopiques (système du professeur Neisser); un procédé pour le nettoyage des tubes à essais (système Lautenschlager, de Berlin).

Un règlement très précis met de l'ordre dans cette colonie hospitalière. Tout ici est subordonné à la science, au sent. Et cependant cette science n'a rien de brutal. Le rédacteur du *Rapport sur l'exercice de 1907-1908* déclare: « Nous avons fait tout le possible pour éviter à cette maison l'aspect d'un hôpital et pour le rendre confortable (behaglich). » C'est bien l'éloge que mérite la maison dirigée par M. le D^r Kirchheim. La science, ainsi conçue et pratiquée, devient de l'art.

Berlin. — HOPITAL R. VIRCHOW

Si l'hôpital de Francfort produit l'impression d'une ingéniosité parfaite qui a su améliorer année par année un bâtiment dans certaines parties assez ancien, l'hôpital municipal Rudolf Virchow, à Berlin donne, par sa robuste unité, une haute idée de la puissance et de la force constructive allemandes. Cet hôpital, justement considéré comme classique, a été sou-

vent décrit (2). Grâce aux soins obligés de M. l'Ambassadeur Jules Cambon et de M. le chargé d'affaires Théodore de Berckheim qui avaient préparé notre tâche, nous avons pu le visiter longuement, sous la conduite d'un haut fonctionnaire, M. le Dr. med. Ohlmüller, Verwaltungs Direktor (directeur administratif) du R. Virchow-Krankenhaus, Geheimer Regierungsrat.

La notice remise à chaque membre de la délégation a si agréablement facilité notre étude; ce rapport y fera de nombreux emprunts. L'hôpital, construit par Ludwig Hoffmann, de 1899 à 1906, a été inauguré le 1^{er} octobre 1906. La superficie du terrain est de 25 hectares pour un maximum de 2.000 malades qui n'ont jamais été atteints (1.450 malades présents en décembre 1909). Les bâtiments sont au nombre de 57. Les frais de construction et d'aménagement, y compris le mobilier, les instruments et le linge se sont élevés à environ 20 millions de marks (9.550 m. par lit). L'établissement est subdivisé en pavillons. Le plan frappe par sa simplicité. Deux axes qui se coupent en forme de croix. A droite, en entrant, les services de médecine *kheiten*. L'établissement de bains, la pharmacie, le bâtiment des salles d'opérations qui forment le petit bras de la croix divisent chacune des deux grandes sections en services d'hommes et de femmes. A l'entrée, le bâtiment de l'Administration, des sœurs et la réception des malades. Au fond, à l'extrémité du grand bras de la croix, l'institut d'anatomie pathologique et la chapelle. Latéralement à gauche, l'hôpital des contagieux tout à fait indépendant et le service des vénériens (femmes). A droite, latéralement aussi, le service des vénériens (hommes). La buanderie, le chauffage central et la cuisine forment un autre groupe de bâtiments, également indépendant. Un parc ouvert aux malades, un terrain de jeux utilisent heureusement l'espace disponible.

Ici, comme dans tous les hôpitaux modernes d'Allemagne, les services généraux ont été étudiés de la façon la plus scientifique. Les bâtiments sont construits sur voûte, les souterrains reliés par des galeries où ont été placées les conduites de vapeur, d'eau chaude, d'électricité, de force et des fils télégraphiques. Le local du chauffage contient seize chaudières. Tous les locaux des malades sont chauffés à l'eau (3). La ventilation a été installée sui-

vant des procédés dont la complication peut paraître inutile et exagérée. L'éclairage est complètement électrique. Près de cent postes téléphoniques assurent les communications dans l'intérieur et avec l'extérieur. Pour la distribution d'eau, l'hôpital possède une installation particulière. L'eau est puisée par trois pompes dans trois puits de 35 à 40 mètres; comme elle contient du fer, elle est d'abord purifiée. « Pour cela, on la fait traverser par de l'air fourni par une pompe à air; le sous-oxyde de fer se dépose sous forme d'oxyhydrate dans un cylindre en fer spécial et cet oxyhydrate est arrêté par huit filtres à sable construits également en formes de caissons cylindriques fermés » (Notice). Dans tout l'établissement, l'eau est distribuée en abondance; nous avons remarqué de nombreux services de bains pour l'usage exclusif du personnel. Le bâtiment des machines contient aussi une machine à glace qui peut produire 2.200 kilos en vingt-quatre heures. Les eaux usées sont envoyées aux égouts municipaux; celles qui proviennent des pavillons de contagieux sont d'abord stérilisées. Aussitôt après la réception, les vêtements des malades sont désinfectés par des appareils à la vapeur et au formol; le linge est stérilisé dans chaque pavil-

l'édifice. L'établissement de bains, la pharmacie, le bâtiment des salles d'opérations qui forment le petit bras de la croix divisent chacune des deux grandes sections en services d'hommes et de femmes. A l'entrée, le bâtiment de l'Administration, des sœurs et la réception des malades. Au fond, à l'extrémité du grand bras de la croix, l'institut d'anatomie pathologique et la chapelle. Latéralement à gauche, l'hôpital des contagieux tout à fait indépendant et le service des vénériens (femmes). A droite, latéralement aussi, le service des vénériens (hommes). La buanderie, le chauffage central et la cuisine forment un autre groupe de bâtiments, également indépendant. Un parc ouvert aux malades, un terrain de jeux utilisent heureusement l'espace disponible.

Ici, comme dans tous les hôpitaux modernes d'Allemagne, les services généraux ont été étudiés de la façon la plus scientifique. Les bâtiments sont construits sur voûte, les souterrains reliés par des galeries où ont été placées les conduites de vapeur, d'eau chaude, d'électricité, de force et des fils télégraphiques. Le local du chauffage contient seize chaudières. Tous les locaux des malades sont chauffés à l'eau (3). La ventilation a été installée sui-

(2) Voir, en particulier, un joli chapitre dans le livre de M. Jules Huret, sur Berlin.

(3) Une description complète de l'hôpital Virchow a été donnée dans la magnifique publication intitulée: *Neubauten der*

Stadt Berlin, mit beschreibendem Text von geh. Baurat Dr. Ludwig Hoffmann, Berlin, Ernst Wasmuth, 1907.

aurait peut-être plus d'inconvénients d'avantages à permettre des main- que d'étudiants de conquérir leurs grades en Algérie. Nous reconnaissons qu'il y a en cette matière des ques- tions d'opportunité dont il convient de laisser l'appréciation au Gouverne- ment.

C'est pour lui réserver une certaine liberté de décision que le projet ren- voie à un décret ultérieur la fixation des conditions dans lesquelles les gra- des seront conférés. Mais il faut s'en- tendre sur la portée de la délégation confiée ainsi au Gouvernement. Elle ne consiste pas seulement à fixer les conditions de scolarité ou autres ana- logues dont les étudiants auront à jus- tifier ; elle a un sens beaucoup plus étendu à notre avis ; en d'autres ter- mes, le règlement prévu dira quels sont les grades que les facultés d'Alger ont le pouvoir de conférer, et à quelles conditions ils le seront. Ce ré- glement ne sera pas immuable ; il pourra être modifié par la suite en vue d'élargir, suivant les circonstances, les attributions des facultés en ce qui tou- che les grades.

La spécialisation des études conduira naturellement à cet élargissement. Dans la séance des délégations du 12 juin 1909, un membre a fait remarquer que, dans le système actuel, les jeunes gens qui se préparent dans les écoles d'Alger à des grades que celles-ci n'ont pas pou- voir de conférer sont exposés à être in- terrogés, lorsqu'ils vont subir les examens devant une faculté métropoli- taine, sur des matières qu'ils n'ont pas apprises. D'où la nécessité pour eux de compléter leur préparation en France.

(A suivre.)

Chronique Littéraire

Emile FAGUET : *De l'amour, de l'amitié*, 2 volumes ; chez Sansot, Paris.

Notre éminent confrère, M. Emile Faguet, se repose de la lecture des œuvres de son temps en écrivant, pour notre régale, des livres pleins d'observation et d'érudition. Ceux qui l'ont aimé comme critique, qui ont, grâce à sa pénétrante et consciencieuse analyse de la vie littéraire, appris à la comprendre et à la juger, liront avec infiniment de plaisir les deux petits volumes qu'il vient d'écrire. M. Emile Faguet a étudié dans leurs courtes mais claires pages les deux sentiments qui vivent au cœur des humains : l'amour et l'amitié.

Il a vécu dans les milieux où la psychologie est complexe, et il a, de plus, recherché dans l'antiquité les sentiments qui ont fait s'aimer les amants et les amis. Aussi, analysés par un écrivain tel que Emile Faguet, ceux-ci doivent-ils être présentés avec un attrait tout nouveau pour nous.

De l'amour, notre confrère des *Débats* a dit, — qu'il me soit permis de le reconnaître, — des choses déjà dites, mais il les dit sur un ton qui est délicieusement rajeuni. Les diverses définitions qu'il en donne : amour-passion, amour-curiolité, amour-amitié, sont des plus originales et à les présenter, en les rapprochant de celles de Schopenhauer et de Nietzsche, M. Faguet a mis le meilleur de son ironie et de sa clairvoyance de psychologue.

On sent, à le lire, qu'il a vécu, qu'il a vu aimer, autour de lui, qu'il a vu, dans leurs cadres tragiques ou comi- ques, passer les couples unis, pour la vie ou pour l'instant d'une liaison qui passe.

Pages charmantes, mais peu propres cependant à donner aux jeunes l'enthousiasme de l'amour, que celles de l'amour de M. Emile Faguet. « Tu aimeras ta compagne », dit-il. Mais il ne décrit pas la compagne que rêve l'adolescent, pour lequel j'aurai voulu qu'il écrivit son livre ; — il place plut- ôt, dans l'âge mûr, l'éducation amou- reuse qu'il désire faire.

Combien nous sommes loin de Sten- dhal et de Flaubert, et quelles diffé- rences il y a entre l'amour de M. Fa- guet et l'amour de Michelet !

Je me permettrai de remarquer avec quelle réserve M. Emile Faguet a parlé de l'amour sexuel : que de choses il y aurait à dire — et par lui, à bien dire.

Que de choses, aussi, M. Emile Fa- guet aurait pu dire sur l'amour-curio- sité que son talent d'observateur au- rait pu nous mettre en lumière ? — De l'amour, M. Faguet nous a présenté une miniature sèche, sobre d'orne- ments et il y aura, certes, pour regret- ter que l'image ne soit pas plus colo- rée, d'autres que moi...

**

L'amitié a été chantée à toutes les époques. M. Faguet la définit, à son tour, avec des mots fort expressifs : « L'amitié est une confiance du cœur qui nous porte à rechercher la compa- gnie d'un autre homme remarqué par nous parmi les autres. »

Et plus loin : « Le moi cherche le moi extérieur pour sortir de soi et se retrouver. » Voilà qui est parfait. Mais faut-il que s'étant unis, les deux moi s'absorbent et se fondent ? M. Faguet ne le croit pas : « Celui qui disait à son ami : « Contredis-moi donc de temps en temps pour que nous soyons deux » avait un sens pré- cis de l'amitié. » M. Faguet a raison, à mon sens, et plus encore lorsqu'il ajoute : « Il faut que l'amitié nous rende notre moi, mais non pas qu'elle nous y replonge, auquel cas il est inutile de l'aller chercher. »

L'amitié ne vit pas seulement d'affec- tion constante, elle vit d'estime ; M. Faguet a dit à ce sujet des choses excellentes.

Est-ce un sentiment égoïste qui ap- pelle les liaisons entre amis ? M. Fa- guet se le demande et il dit que l'hor- reur de la solitude est l'élément primi- tial de l'amitié, mais la plus grande raison que nous ayons de la recher- cher, c'est le besoin de confiance, de « communication », comme disait Montaigne, ami de La Boétie :

« Or, nous avons, tous, tant que nous sommes, beaucoup de choses à cacher à tous ; bonnes et mauvaises ; c'est du reste les plus mauvaises et les meilleures qu'un instinct secret nous avertit de dissimuler. C'est ce meilleur et ce pire que nous voulons au moins dire à quelqu'un. A quel- qu'un qui nous ressemble, pour être compris, à quelqu'un qui nous aime pour rencontrer l'indulgence, à quel- qu'un que nous estimons assez pour le juger digne de nous voir par nos beaux côtés. Comme l'a dit délicieu- sement Mme Barratin, « l'amour est aveugle, l'amitié ferme les yeux. »

Comme cela est vrai, et comme ce qui suit l'est encore davantage : « La confiance à l'ami choisi est le signe qu'on l'aime, qu'on se félicite de l'a- voir choisi et qu'on avait besoin de l'avoir. »

Je veux encore citer ce mot si exact : « Il est fâcheux que « cher ami » n'atteste pas plus l'amitié que « cher maître » ne déclare le talent. L'amitié banale est un des ennemis de l'amitié. »

Et enfin, qu'il me soit permis de citer encore ceci : « A dire la vérité l'amitié commence, à l'entendre, elle se consomme. »

Je crois que Faguet a dû vivre de belles heures d'amitié avec quelque compagnon fortement aimé pour avoir pu traduire avec une belle sincérité tout ce qui a trait au sentiment que les anciens ont célébré.

Aussi bien faut-il, pour le célébrer, le bien connaître et le ressentir.

Tous les jours, par les relations ex- térieures, nous trouvons sur notre route des « amis » auxquels, en pas- sant, on tend la main, avec lesquels on cause, que l'on coudoie, qui par- tagent nos occupations, nos idées. Seule la vie intérieure place à côté de nous un ami, un compagnon aimé dont on veut la présence et dont on ne se passe guère dès que l'esprit et le cœur l'ont choisi...

Souhaitons, en terminant, que le livre de M. Emile Faguet rende plus vivaces les amitiés qui ont apporté à ceux qui les ont créés en leur vie, cette paix, cette force que donnent les

mutuelles confidences, les mutuelles tâches, les mutuels espoirs.

L'éditeur Fasquelle publie *la Vie à Paris*, de Jules Claretie, de l'Académie française. On sait l'attrait et l'intérêt qu'offre ce volume, qui reflète l'âme de Paris au jour le jour, qui est plein de documents peu connus, d'informa- tions inédites. *La Vie à Paris*, qui paraît chaque année depuis 1895 est un ouvrage qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques des lettrés et des fervents de l'histoire anecdotique, la seule qu'aimait Mérimée.

M. Charles Brouilhet, professeur à l'Université de Lyon, vient de publier un livre destiné à un grand retentis- sement, en raison de son caractère d'actualité : *Le conflit des doctrines dans l'économie politique contemporaine*. Nous en parlerons vendredi prochain. Jean VERMOREL.

TABLEAU DES EXAMENS

ÉPREUVE OBSTÉTRICALE
Jury : MM. Fabre, président ; Com- mandeur Voron.

Candidats : MM. Reynaud (V.), Bar- rière, Chollat-Traquet, Imbert (A.).
Le mardi 1^{er} février, à 9 heures du matin, à la Charité (laboratoire de la clinique obstétricale).

DEUXIÈME EXAMEN DE PHARMACIE
Jury : MM. Rebaut, président ; Doyon, Nogier.

Candidats : MM. Tissot, Beaud, Ma- thieu, Gaillard (R.), Joyes, Rawitz.
Le mardi 1^{er} février, à 9 h. 1/2 du matin (salle des examens. — N° 2).

CINQUIÈME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie)

Jury : MM. Poncet, président ; La- royenne, Thévenot.

Candidats : MM. Reynaud (V.), Bar- rière, Chollat-Traquet, Imbert (A.).
Le mardi 1^{er} février, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (service de M. Poncet).

THÈSE

Les pseudo-gastrites dans les rétrover- sions adhérentes et les cellulites pel- viennes.
Jury : MM. Pollosson (A.), prési- dent ; Villard, Tixier, Voron.

Candidat : M. Reynaud (Jb).
Le mardi 1^{er} février, à 5 heures (salle des thèses).

THÈSE

Contribution à l'étude de la méthode bismuthée de Beck dans le traitement des trajets fistuleux.
Jury : MM. Poncet, président ; Nové- Jossierand, Bérard, Patel.
Candidat : M. Poupon.
Le mercredi 2 février, à 5 heures (salle des thèses).

CINQUIÈME EXAMEN DE DOCTORAT (Deuxième partie)

Jury : MM. Teissier, président ; Weill, Chatin.

Candidats : MM. Devillard, Prost, Ducret.
Le jeudi 3 février, à 5 heures, à la Charité (service de M. Weill).

CINQUIÈME EXAMEN DE DOCTORAT (Deuxième partie)

Jury : MM. Nicolas, président ; Lan- nois, Lépine (J.).
Candidats : MM. Guérain, Gautier, Augagneur.
Le samedi 5 février, à 9 heures du matin, à l'Antiquaille (service de M. Nicolas).

BIBLIOGRAPHIE

LA GRANDE-REVUE
Sommaire du numéro du 25 janvier : Gabrielle d'Annunzio ; Peut-être que si, Peut-être que non (2^e partie) ; Lysis ; L'Escoquerie Russe ; Georges Lecomte ; Heures de Berlin ; Hermann Sudermann ; Le Cantique des Cantiques (8^e partie) ; Elie Faure : Introduction à l'Histoire de l'Art.

Pages Libres. — E. Demartial : Le Dé- peuplement et les Fonctionnaires ; Louis Boisse : Le Fétichisme du Fait ; G. Vidale- nec : Les Coopérateurs en Angleterre.

A travers la Quinzaine. — Yves Scan- trel : Benjamin Constant ; Maurice Kahn : Mémoires et Correspondances ; Pierre Hepp : Les Expositions ; Louis Laloy : Charles Bordes ; J. Ernest-Charles : La Vie littéraire ; Pierre Baudin, ancien mi- nistre : La Vie politique.

L'Egrugeoir. Revue des revues. Cor- respondance. La Vie curieuse.

Depuis novembre dernier, la *Grande Revue* donne une analyse des revues et un bulletin bibliographique, rédigés par les écrivains les plus compétents, sous une forme méthodique particulièrement intéressante ; documents de premier ordre sur le mouvement des idées. Qui- conque tient à ces rubriques ne doit s'a- bonner à aucune autre revue sans avoir

demandé — pour comparaison — un nu- méro spécimen de la *Grande Revue* (en- voi gratuit).

Le numéro, 1 fr. 50. — Abonnements : Un an, Paris, 30 fr. ; province, 33 fr. ; étranger, 38 fr. — Rue de Constantino- ple, 37, Paris.

LES GRANDES COLLECTIONS LYONNAISES

I. LES MUSÉES

1^o Palais des Arts. — Ce palais contient neuf musées différents ayant une com- mune entrée : musée de peinture, de sculpture, de gravure, d'épigraphie, de numismatique, de sigillographie, d'ar- chéologie antique, d'archéologie du moyen-âge et de la renaissance, muséum des sciences naturelles.

Heures d'ouverture : de 9 à 11 h. 1/2, le matin ; de 1 h. à 5 h. le soir, en été ; de 9 à 11 h. 1/2 le matin, de 1 h. à 4 h. seulement en hiver. Prix d'entrée : 1 fr. par personne, ou 0 fr. 50 par personnes groupées. Entrée gratuite le dimanche et le jeudi après-midi.

2^o Palais du Commerce. — Musée his- torique des tissus. (Collection d'une ri- chesse unique.) Ouvert les jeudis, diman-

ches et jours de fêtes, de 11 h. à 4 heures. Tous les autres jours, les visiteurs peu- vent être admis sur leur demande, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les jours réservés, les gardiens sont à la disposition des étrangers pour leur faci- liter la visite des collections. Entrée place de la Bourse.

Musée colonial. — Pour visiter le mu- sée colonial, s'adresser à la Chambre de commerce. Visible tous les jours, de 8 heures à 11 heures et de 2 à 5 heures, le dimanche excepté. Ce musée est au Pa- lais du Commerce.

3^o Faculté des lettres. — Musée des moulages. Visible tous les jours, de 8 à 11 heures, le dimanche excepté.

Le Palais de la Faculté des lettres ren- ferme encore un musée pédagogique et un musée géographique, tous deux fort intéressants.

4^o Faculté de médecine. — Les collec- tions de la Faculté lyonnaise de méde- cine sont très riches : musées d'anato- mie, d'anatomie pathologique, de parasitologie, d'hygiène, de médecine légale, d'histoire de la médecine et de la phar- macie à Lyon.

5^o Faculté des sciences. — Collections très riches aussi de zoologie, de géolo- gie (celle-ci unique en France pour l'étu- de des vertébrés tertiaires), de minéralo- gie pure et appliquée, de botanique gé- nérale et appliquée. Ces collections sont ouvertes tous les jours de la semaine, de 8 heures à 11 heures et de 1 heure à 6 heures.

III. BIBLIOTHÈQUES

1^o Grande Bibliothèque de la ville, rue Gentil, 27 (200.000 volumes, 2.400 manus- crits), ouverte de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

2^o Bibliothèque du Palais des Arts, en- trée place des Terreaux (80.000 volumes et 20.000 estampes), ouverte de 10 heures à 5 heures.

3^o Bibliothèque du Musée des Tissus, Palais du Commerce (6.000 volumes de beaux-arts et arts industriels), ouverte les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 10 heures du matin à 4 heures et de 8 heures à 10 heures du soir. Entrée, place des Cordeliers.

4^o Bibliothèque de la Chambre de com- merce, Palais du Commerce (25.000 volu- mes sur le commerce et l'industrie), ou- verte tous les jours, excepté le vendredi. S'adresser à la Chambre de commerce.

IV. ARCHIVES

1^o Archives municipales, mairie cen- trale. Ouvertes de 9 à 5 heures, et le sa- medi, de 9 heures à midi seulement.

2^o Archives départementales, Préféc- ture. Ouvertes de 10 h. à 4 h. et, le sa- medi, de 9 h. à midi seulement.

Le Lyon Universitaire demande des « Correspondants-Étudiants » dans toutes les Universités de France et de l'Étran- ger. — Ecrire à M. l'administrateur.

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

LIVRES

La LIBRAIRIE THÉOPHILE GORAS 67, quai de l'Hôpital LYON

LIVRES

REPOND À TOUTE OFFRE D'ACHAT ou de VENTE de LIVRES D'OCCASION EN TOUS GENRES

"L'Alliance Commerciale"

SOCIÉTÉ CIVILE DE MUTUALITÉ ENTRE NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS DE FRANCE, DES COLONIES ET DE L'ÉTRANGER

SIÈGE : 62, Rue de Provence, 62, à PARIS

MM. les Négociants et Industriels, ainsi que MM. les Banquiers et hommes d'affaires sont informés que lors de leurs séjours à Paris le siège de L'Alliance Commerciale est à leur disposition pour : Election de domicile, rédaction, réception et transmission de leur correspondance, rendez-vous d'affaires, etc...

Services divers, Sténo-Dactylographes, Interprètes, Téléphone, Bibliothèque.

DEMANDER NOTICES EXPLICATIVES

lon. Les résidus et pansement se brû- lent dans des fours du système Kori. Les malades changent de linge au moins deux fois par semaine. Dans la buanderie, 9.000 pièces se lavent cha- que jour. A la salle de raccommode- ment que nous avons traversée, seize ma- chines à coudre travaillaient à la fois. Les cuisines, moins perfectionnées peut- être que celles de Francfort, compren- dent des fourneaux chauffés à la va- peur et des fours à rôtir chauffés au gaz. Les légumes sont épluchés et les poissons conservés dans des bassins de marbre. Détail bien allemand : l'hô- pital a sa charcuterie spéciale pour la fabrication des saucisses. Le transport des aliments est assuré par des voitu- res chauffées à isolateurs de liège. Des ateliers complètent cette organisation dont nous ne pouvons ici que signaler les grandes lignes.

Chaque malade paie 2 m. 50 par jour (3 marks, s'il n'est pas de la com- mune de Berlin) et coûte 5 marks ; la différence entre ces deux prix est payée par la ville de Berlin.

Le fonctionnement administratif est le même qu'à Francfort : 335 infir- miers ou infirmières, sages-femmes, nourrices, etc. ; 312 employés ; 88 mé- decins, internes ou praticiens.

Si l'hôpital Virchow a l'inconvénient d'avoir été fait pour un trop grand nombre de malades, il faut reconnaître que toutes les précautions ont été prises pour éviter, par une distribution

modèle, les inconvénients de cette ex- cessive centralisation. Virchow est un organisme complet. Chaque service a son unité particulière dans l'ensemble.

Les pavillons sont tous construits de même façon avec un rez-de-chaussée pour les malades et un étage où logent soit les médecins, soit les sœurs. Au centre, un petit service pour l'admis- sion des malades dans le pavillon ; une cuisine. Les salles de malades sont très éclairées et bien aérées. Aux deux ai- les, des chambres d'isolement pour les agités ou les mourants. *Aucun malade ne meurt dans la salle commune.* M. le directeur Ohlmüller veut bien nous si- gnaler lui-même qu'il y a intérêt, pour rendre la construction plus économi- que et plus confortable, à surélever les pavillons d'un étage et à placer les cui- sines aux ailes. Il nous signale de mé- me l'insuffisance des chambres d'isole- ment et considère qu'il y aurait inté- rêt à établir au moins six chambres d'isolement par groupe de cinquante malades. Il a raison : diviser les ma- lades autant que possible, il semble bien que ce soit une des formules de l'hô- pital moderne. Ici, pas de chambres payantes ; pas de classes. La materni- tés, où les femmes sont admises de quatre à six semaines avant l'accou- chement, à condition de travailler un peu dans l'hôpital, est organisée sans luxe, mais de façon pratique, le ber- ceau de l'enfant accroché au pied du lit de la mère. L'institut anatomopa-

thologique, que dirige M. le profes- seur David von Hansemann, est spaci- eux ; les salles d'autopsie manquent peut-être d'éclairage ; le chef de ser- vice se plaint que l'architecte ait trop sacrifié à la façade et c'est, en effet, un défaut de cet hôpital que l'insuffi- sance des baies et des fenêtres. Nous remarquons ici encore que la chapelle évangélique sert aussi aux services fu- nèbres du culte catholique ; l'Alle- mand, dans l'ordre religieux, est par- venu à une notion de la tolérance qui nous manque encore. Les pavillons de chirurgie contiennent, en plus des ser- vices que renferment les pavillons de médecine, des salles de pansements. Les chambres d'opérations avec l'arsenal logé dans le mur, éclairées pour la nuit par l'électricité (lampes à arc au plafond et sur les parois), sans être d'un modèle tout à fait moderne, pa- raissent pratiques et très scientifique- ment disposées ; le directeur signale et regrette l'absence du système de ven- tilation par l'air stérilisé qui fonction- ne à l'hôpital de Hambourg. L'hô- pital de contagieux est soigneusement isolé. Aux questions que nous posons au directeur sur le meilleur mode d'isole- ment du service des contagieux, il nous répond qu'il n'y en a qu'un et qu'il s'appelle la discipline.

Mais la merveille de l'hôpital Virchow c'est le luxueux service de mécano- thérapie (appareils Rossel, Schwartz

et Cie, de Wiesbaden) et d'hydrothé- rapie ; M. le docteur Laqueux nous en fait visiter tous les détails : piscine, bains de lumière et d'électricité, bains de sable, salles d'inhalation, etc.

L'administration d'un pareil hôpital n'est possible qu'avec des règlements nombreux et sévères. Nous avons reçu toute une série d'imprimés très précis qui permettraient d'étudier dans le dé- tail le fonctionnement administratif de cette maison. Je remercie spécialement MM. les professeurs His et Blumenthal de l'Université de Berlin, qui nous ont fourni eux-mêmes les avis et les ren- seignements les plus précieux.

L'esprit critique des Allemands, plus courageux qu'on ne l'imagine d'ordi- naire, s'est exercé aux dépens de l'hô- pital Virchow. On lui adresse plus d'un reproche ; on attaque spécialement la disposition qui oblige les malades à circuler à l'air libre, par exemple des pavillons de chirurgie aux salles d'opé- rations. M. le professeur Lenhartz, de Hambourg, a écrit en 1907 un travail très intéressant sur la construction des hôpitaux modernes (4). L'hôpital Vir-

(4) *Der moderne Krankenhansbau*, Branschweig, Vieweg, 1908. Je souhaite qu'un étudiant français traduise ce très intéressant travail. Il faut y joindre un ouvrage remarquable, bien qu'un peu oublié, même en Allemagne : *Die öffent- liche Reconvalescentenpflege* von Dr Gue- terbock, Leipzig, Vogel, 1882.

chow n'y est pas épargné. Le profes- seur Lenhartz critique l'opulence de certains hôpitaux et la prédominance du désir architectural ; il estime que, pour un hôpital moderne, on ne doit pas dépenser plus de 6.000 à 6.500 m. par lit. Cette considération a trop d'im- portance pour que je n'y insiste pas. L'hôpital Virchow apparaît donc comme trop coûteux ; avec moins d'auto- rité, la délégation lyonnaise avait fait la même observation (5).

Berlin. — LA CHARITÉ

L'hôpital royal de la Charité est d'un type tout à fait différent. C'est un éta- blissement universitaire. Sa disposi- tion rappelle l'hôpital municipal de Francfort. Il occupe environ 16 hecta- res. Il comprend à la fois :

1^o Des pavillons anciens : Baraque- ments pour contagieux (anciens bara- quements de Koch) ; une partie de la gynécologie ; le service d'accouchement ; les maladies de la peau et véné- riennes ;

2^o Des bâtiments neufs : Service de quarantaine ; clinique pour les enfants ; 1^{re} et 2^e cliniques médicales ; psychi- atrie et aliénés ; cuisine, machines, at- liers ; maladies de la peau et vénérien-

nes ; clinique chirurgicale ; maladies des yeux et des oreilles ;

3^o Des bâtiments inachevés : Clinique médicale, polyclinique médicale. Ré- ceemment des terrains ont été achetés sur la Luisenstrasse pour recevoir des constructions nouvelles.

Les plus anciens bâtiments datent de 1785. Le nombre des malades est d'en- viron 1.400. Le rapport des fenêtres à la surface du sol est d'environ 1/4 ou 1/5. Le chauffage se fait en général par l'eau chaude ou la vapeur à basse pres- sion (radiateurs lisses). Parquets sui- vant les différents services, en carrela- ge, en terrazzo, en linoléum, en bois. L'éclairage est électrique.

Le prix de journée est intéressant à étudier. L'entretien des malades coûte moins cher que dans les autres hôpi- taux de la ville (1 m. 26 contre 1 m. 10 dans les hôpitaux municipaux). Cepen- dant le prix total est plus élevé : 5 m. 19 contre 4 m. 52 dans les autres hôpi- taux (en moyenne). La différence pro- vient de ce fait que le prix de journée est toujours plus élevé dans les hôpi- taux comprenant des services universi- taires (laboratoires, appareils scientifi- ques). Les amphithéâtres de cours ont été particulièrement réussis, celui de M. le professeur Hildebrand, où les opérations peuvent se faire devant les étudiants, doit être considéré à certains égards comme un modèle.

(A suivre.)

Echos des Spectacles

GRAND-THEATRE. — Ce soir, vendredi, relâche. — Samedi, seconde représentation de *Louise*, qui a obtenu tout le succès que ne cesse d'avoir l'œuvre de Charpentier, œuvre devenue populaire parce qu'elle est l'œuvre vécue. *Louise* a trouvé en Mlle Marchal une remarquable interprète et le public a associé au succès général de l'œuvre, MM. Audoin, Rother, Nandès, et toute la nombreuse phalange d'artistes qui en font une interprétation digne des éloges obtenus. — Location ouverte au Grand-Théâtre à partir de dix heures du matin. — Téléphone numéro 9-60.

THEATRE CELESTINS. — Ce soir, à 8 heures et demie, *Educations de Prince*, la spirituelle comédie de Maurice Donnay, qui n'aura que trois représentations, y compris la matinée de dimanche. *Educations de Prince* a une interprétation admirable avec Mmes Fériel, Harold et Fratta, du Théâtre du Vaudeville, MM. Juvenet et Signoret, du Théâtre Réjane; cette pièce comporte, au troisième acte, un intermède amusant : la Valse chahoutée, par le prince Sacha et Chocholette; le premier interprétera la Chanson de Yabama, l'actuel succès des cabarets montmartrois. Dimanche soir et lundi soir, deux représentations des *Mystères de Paris*, grand drame populaire, de Eugène Sée. Samedi, de 5 à 7, *Le Noël de Colombine*, pantomime, et *L'Échine*, fantaisie, de Xavier Privas. Prochainement, la *Petite Chocolatière*.

ELDORADO-THEATRE. — Jeudi soir à un lieu la première représentation de « La Tour de Nesle », drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Alexandre Dumas et Gaillardet, qui n'avait pas été joué à Lyon depuis longtemps. M. Jean Dulac, engagé spécialement pour jouer le rôle principal de Buridan, a été très applaudi et très rappelé, et parmi les autres interprètes, signalons MM. Bréannes, Leclerc, Brémont, Morlas, Bernard, Mary et Mme Marie-Bernard, dans le rôle de Marguerite de Bourgogne. « La Tour de Nesle » peut être considérée à juste titre comme le modèle du drame historique à grand effet et comme un des plus gros succès; aussi est-il assuré de faire des salles comblées pendant toute la durée de ses représentations.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — Le grand succès remporté par « Tout en Rose » ne s'est pas ralenti un seul instant depuis la première. Un tel spectacle féerique ne pouvait moins faire que d'attirer la foule, et point n'était besoin de scène nouvelle pour exciter la curiosité à nouveau. Malgré cela, des scènes ou plutôt des tableaux viennent changer le livret pour lui donner un regain d'actualité. Après « Chez les Nihilistes » donné la semaine dernière, mardi avait lieu la première représentation de « Les Camouflets de la République », qui a beaucoup fait rire les spectateurs et a valu des applaudissements aux excellents interprètes chargés de remplir les différents rôles de ce tableau. Gabret nous a fait un *Briand* très réussi; Mlle Ley est une Représentation Proportionnelle des plus agréables; Mlle Suza Joyel est un nouveau Bilet de Banque très désirable.

De même Galan en baronne Vaughan, et M. Jucan est un Pataux très égrillard, et ses Cocottes sont suffisamment électri-

sées, car elles témoignent de beaucoup d'entrain. Et le plus applaudi a été M. Portal, qui a composé un Rostang-Chantecler merveilleux. Ce tableau a obtenu un très grand succès, et « Tout en Rose », dont la cinquantième aura lieu mardi 1er février, va continuer à faire des salles comblées.

THEATRE-CONCERT DE LA SCALA. — L'Américain Biograph continue à donner ses intéressantes représentations chaque semaine, le vendredi, le samedi et le dimanche, avec un programme changeant pour chaque série. Ce programme comprend des vues variées : comiques, dramatiques ou d'actualités diverses, telles que : La bonne Princesse, le Collier tentateur, Excursion en Suisse, la Vocation du marin, Les Aventures d'un cycliste, Idylle corinthienne. Le spectacle donné par l'Américain Biograph est des plus attrayants, s'adressant tout particulièrement au public de familles. Spectacle unique dans notre ville tout en étant le meilleur marché de tous.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — Le triomphal succès de *Midi... à l'Horloge* s'accroît de plus en plus, chaque jour on constate avec satisfaction que l'empressement du public, loin de se ralentir, augmente au fur et à mesure des représentations de cette œuvre lyonnaise, dans laquelle les auteurs ont su grouper tous les faits de l'actualité, tous les événements susceptibles d'intéresser pour en faire une revue, une vraie revue locale dans toute l'acception du mot; en intercalant également des tableaux fantastiques permettant de donner beaucoup de développement à la mise en scène, en faisant évoluer de nombreux ensembles de jolies actrices parées de costumes luxueux encadrés par de superbes décors. Il faut donc bien retenir ceci, que la revue de l'Horloge est non seulement locale, non seulement spirituelle et satirique, mais elle est encore féerique, avec ses fastueux tableaux tels que « Le Pays de Froufrouville » dans lequel se produisent les dessous féminins; « l'Aéro-Galant » où sont personnifiés les accessoires d'un aéroplane; « Les Fumées cosmopolites », « les Oudines », « Le Salon de Mme Récamier », allusion bien d'actualité dans laquelle on admire les adorateurs dans laquelle on admire les adorateurs en « Muscadins »; « Les Marguerites »; puis, dans une apothéose de haute envolée, le « Cinquantenaire de Solférino », défilent crânement des pelotons de zouaves, de bersagliers, de voltigeurs, de guides de la garde, de lanciers de l'Impératrice et de cuirassiers blancs.

Cette sommaire description démontre bien que la revue de l'Horloge est non seulement faite pour divertir et intéresser, mais aussi pour le plaisir des yeux, car de huit heures et quart à onze heures vingt, soit plus de trois heures, on est tour à tour égayé, émerveillé et charmé par une profusion de décors, par de splendides costumes et par tout un bataillon de jolies femmes.

Rappelons que, vu son importance, *Midi... à l'Horloge* est jouée seule et commence à 8 heures et quart. Jeudi, dimanches et fêtes, matinée à 2 heures, le jeudi à prix réduits. Il est prudent de louer ses places.

CINEMA-PATHE-GROLEE. — Tous les jours, *L'Enfant guidait ses pas*, film d'art interprété par Mlle Bovy et M. Garnier, de la Comédie-Française. *J'épouserai ma cousine*, scène comique. *Elle est partie*, etc., etc.

CINEMA-MONCEY. Pathé frères, angle rue Moncey et rue Dunois, 98. — Tous les soirs, à 8 heures, grande représentation. Dimanches et fêtes, deux grandes matinées, à 2 heures et à 4 heures et demie. Jeudis, matinée à 2 heures et demie. Prix unique : 0 fr. 50. Enfants jusqu'à 8 ans, 0 fr. 25.

AMERICAN-CIRQUE (ex-cirque Roche (cours du Midi)). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2; dimanches, jeudis et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Attractions nouvelles. L'Américain-Cinéma.

GAUMONT-CINEMA-OPERA (Alcazar, ancien cirque Rancy). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2; jeudis et dimanches, matinées à 2 h. 1/2, spectacles choisis pour les familles.

EXPOSITION D'AEROPLANES (20, rue de l'Hôtel-de-Ville). — Ouverture de 11 h. à 5 heures. Dimanche, 9 h. à 6 heures. Entrée : 0 fr. 50.

GUIGNOL DU GYMNASE. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 heures. Tous les mardis, classique.

GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, spectacle varié (parodies). Jeudi, samedi et dimanche, matinée à 2 heures.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

Carnaval de Nice, Tir aux Pigeons de Monaco. — Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits, de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 26 janvier au 6 février 1910.

Ces billets sont valables vingt jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Lyon-Perrache à Nice, via Valence, Marseille : 1^{re} cl., 96 fr. 75; 2^e cl., 69 fr. 65.
De Lyon-Brotteaux à Nice, via Valence, Marseille : 1^{re} cl., 96 fr. 95; 2^e cl., 69 fr. 80.
De Saint-Etienne à Nice, via Lyon, Marseille : 1^{re} cl., 106 fr. 35; 2^e cl., 76 fr. 55.
Via Chasse, Marseille : 1^{re} cl., 99 fr. 80; 2^e cl., 71 fr. 85.
De Grenoble à Nice, via Aix, Marseille : 1^{re} cl., 88 fr. 85; 2^e cl., 64 fr. — Via Valence, Marseille : 1^{re} cl., 95 fr. 40; 2^e cl., 68 fr. 70.

Carnaval de Nice. — Train spécial, à prix réduits (2^e et 3^e classes), de Paris, de Dijon et de Lyon, à Nice (7 à 15 jours à Nice).

Départ de Paris, le 2 février, à 11 h. 40 du matin.
Départ de Dijon à 6 h. 11 du soir.
Départ de Lyon à 11 h. 35 du soir.
Prix du voyage aller et retour :
De Paris à Nice, 2^e cl., 90 fr.; 3^e cl., 60 fr.
De Dijon à Nice, 2^e cl., 64 fr.; 3^e cl., 42 fr.
De Lyon à Nice, 2^e cl., 50 fr.; 3^e cl., 30 fr.
Retour : Au gré des voyageurs, par tous les trains du service régulier, dans les mêmes conditions que les voyageurs porteurs de billets ordinaires, à partir du 9 février jusqu'au dernier train de la journée du 17 février. Pour plus amples renseignements, voir les affiches publiées par la Compagnie.

Fêtes du Carnaval. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 3 février 1910 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 9 février, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité. La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

L'hiver à la Côte d'Azur (billets d'aller et retour collectifs de 2^e et 3^e classes) valables jusqu'au 15 mai 1910. — Délivrés du 1^{er} octobre au 15 novembre aux familles d'au moins trois personnes par les gares P.-L.-M. pour Cassis et toutes les gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1909.) Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %. Arrêts facultatifs. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ. Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.). — Paris-La Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train Côte d'Azur-rapide (1^{re} classe). Billet d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes pour : Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne, Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %. Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant supplément de 10 % pour chaque période. Arrêts facultatifs. Demander les billets

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS recommandés Par le LYON UNIVERSITAIRE

ASSURANCES L'Abéille, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie et la grêle. Directeurs de l'Agence générale de Lyon, MM. Tribollet et Moutoz, rue de l'Hôtel-de-Ville, 33. Compagnie générale du Rhône, assurances incendie, chômage, rue de l'Hôtel-de-Ville, 58. Mutuelle Lyonnaise, Société de Prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie, siège social : rue Grenette, 9, Lyon. La Mutuelle de France et des Colonies, Société de Prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie. Siège social : place de la République et rue Stella, 4, Lyon.	Wattebled et Cie, fabrique de conserves alimentaires par procédé perfectionné, rue de la Bourse, 44, et rue Buisson, 8. DIVERS Chiens Berger Pyrénées, pure race à vendre Buidot, 17, rue Garç-Arcueil, (Seine). EPICERIES Gagneux-Simon, sparterie, broseries, sponges, parquinerie, rue Sainte-Catherine, 24, Lyon. Société Moderne d'Alimentation, produits Félix-Potin, entrepôt et usine de fabrication rue d'Alger, 37 et 29, Lyon.	P. Moraud, 19-28 rue du Plat, Librairie, Papeterie, Imprimerie. A. Malfoine, 6, Rue de la Charité, Lyon. — Grande Librairie médicale, scientifique & industrielle. PENSIONS DE FAMILLES M. Rambaud-Collet, r. Vendôme, 106, 111-113, p. c. Morand. Prix modérés. PRODUITS PHARMACEUTIQUES Les Hypophosphites du Dr Archill, contre la tuberculose, anémie, neurasthénie. Pharmacie Swann, rue Castiglione, 12, Paris. STENOGRAPHS-DACTYLOGRAPHES Cours professionnels : Placemart, gratin, Union Steno-Dactylo 16, Hôtel-de-Ville. TAILLEURS A la Belle Jardinière, Vêtements sur mesure, succursale de Lyon, rue de la République, 62. A la Grande Maison, place de la République. Le Tailleur Pauvre, cours de la Liberté, 66, Lyon, succursale : rue Colbert, 8, et r. Magenta, Marseille.
BANDAGISTES Biondetti (Paul), fournisseur des hôpitaux civils et militaires, facultés et administrations. Prix modérés, rue de la République, 71, Lyon. E. Douisset (anc. Maison Achard-Millet), rue de l'Hôtel-de-Ville, 35. Pouzet-Sylvain, fabrication et réparations de tous les appareils et accessoires de médecine et de chirurgie, quai St-Antoine, 12, Lyon. Rougemont, bandages et ceintures sur mesure, r. de l'Hôpital, 4, Lyon.	IMPRIMEURS-ÉDITEURS Waltener et Cie, imprimeurs du Monteur Judiciaire de Lyon, Envelloppe-Touriste, Guide Postal illustré, spécialiste d'affiches pour MM. les Officiers ministériels.	
COMESTIBLES Maison Girin, Dépôt de pâtes d'Italie, rue Hôtel-de-Ville, 50.	LIBRAIRES Henry Georg, 36, passage de l'Hôtel-Dieu, libraire des Facultés de Lyon, reçoit toutes les nouveautés.	

Les recouvrements de cette publicité seront faits par l'Imprimerie WALTENER & C^{ie}, après la première insertion.

quatre jours à l'avance à la gare de départ. Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

Stations hivernales (San-Salvador, Bormes, Saint-Tropez). — Billets d'aller et retour délivrés par les gares P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble : 1^o du 15 octobre au 15 mai, valables 33 jours, 1^{re}, 2^e et 3^e classes; minimum de parcours simple, 150 kilomètres. 2^o Du 1^{er} octobre au 15 novembre, valables jusqu'au 15 mai 1910, 2^e et 3^e classes; minimum de parcours simple, 400 kilomètres (le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre). Pour les stations ci-après des Chemins de fer du Sud de la France (via Hyères ou Saint-Raphaël), San-Salvador-Mont-des-Oiseaux, La Londe, Bormes, Le Lavandou, Cavalière, Cavalière, La Croix, La Fouc, Saint-Tropez, Sainte-Maxime-Plan-de-la-Tour. Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période (pour les billets délivrés du 15 octobre au 15 mai). Arrêt facultatif aux gares situées sur l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

BUREAU DES TITRES, A LYON, 10, COURS DU MID. — Avis. — Les porteurs d'obligations P.-L.-M. 3 % janvier-juillet, n^o 2.400.001 à 3.600.000 et Dauphiné, n^o 50.001 à 110.000 peuvent, dès maintenant, après en avoir détaché le coupon du 1^{er} juillet 1909, les déposer au Bureau des Titres de la Compagnie, 10, cours du Midi, qui fera procéder à sans frais au remplacement des obligations P.-L.-M. 3 % janvier-juillet et au renouvellement de la feuille de coupons des obligations Dauphiné.

IMPRIMERIE WALTENER THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE

Les numéros portant le millésime de l'année précédente sont vendus UN FRANC.

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

MAISONS HENRI ESDERS
A LA **GRANDE FABRIQUE DE PARIS**
67-69, Rue de la République LYON
NOS COMPLETS ET PARDESSUS 19, 24, 32, 38 et 45'
Pour Jeunes Gens
12, 15, 17.50, 22 et 30 fr.
Demander notre Catalogue illustré contenant 15 échantillons de nos principales séries.

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUCCES SIMON Liqueur Select Très Digestive D'ÉPICERIE A L'EAU G&E

SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES
et Couverture des Puits ouverts PAR LE **DESSUS de PUIES de SÉCURITÉ** ou **ÉLÉVATEUR D'EAU** à toutes profondeurs
Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le **Dessus de Puits de Sécurité** qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
Prix 150 fr.
Paiement après satisfaction.
De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convient pas.
Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du *Journal Officiel* concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.
S'adresser à **MM. L. JONET & Cie à RAISMES (Nord)**
Membre de la Société d'Hygiène de France.
Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.
Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.
Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES ON DEMANDE DES RÉPRÉSENTANTS

MAISON FONDÉE EN 1706 WALTENER & C^{ie}
3, Rue Stella, 3
et RUE GROLE, 14
(Près la Place de la République)
Téléphone 15-69
Maison à PARIS : rue Étienne-Mazel, 16

Le Matériel le plus important et entièrement neuf
Propriétaires du Monteur Judiciaire, imprimeurs du Lyon Universitaire et de nombreux journaux hebdomadaires, de Sociétés savantes, des Corporations de MM. les Officiers ministériels, du XIV^e Corps d'armée, etc., etc. Impressions commerciales, administratives et de luxe. Actions, obligations, titres divers, chèques imprimés en noir ou couleur avec fond de sûreté.
Spécialité d'affiches de tous formats. — Journaux quotidiens sur rotatives. — Revues, albums, catalogues, prix-courants, etc.
Thèses, Statuts, Notices, Rapports, Mémoires tirés en quelques heures. — Outillage spécial pour ouvrages de luxe et en simili-gravure. Publications illustrées.
Spécialité d'affiches pour MM. les Officiers ministériels
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION défiant toute concurrence

L'ENVELOPPE-TOURISTE
L'ENVELOPPE-TOURISTE ILLUSTRÉE, spécialement créée pour favoriser l'essor du Tourisme en France.
L'ENVELOPPE-TOURISTE est d'intérêt local dans chaque ville. Tous les Commerçants sont intéressés à répandre L'ENVELOPPE-TOURISTE qui porte au loin la réputation et les avantages que l'on trouve dans leur Ville, à l'aide d'une série de vues et de notices imprimées sur L'ENVELOPPE-TOURISTE.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
S'adresser à l'Imprimerie WALTENER & C^{ie}
2, place du Caire, PARIS

ADRESSES ET JOURS DE RÉCEPTIONS
Tout Lyon - Annuaire des Salons du Sud-Est
LYON — GRENOBLE — VILLEFRANCHE — VIENNE — SAINT-ÉTIENNE — ROANNE
EN VENTE A :
LA DIRECTION DU TOUT LYON, rue de la République, 45, Téléphone 31-79
L'AGENCE FOURNIER, rue Confort, 14, Lyon, et ses Succursales...
Et chez les principaux Libraires...
Prix 6 Fr.

LE RÔLE DE LA MUTUALITÉ
DANS
L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
Par M. Maurice NOIRGLERC
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
Prix : 5 Francs
En Vente à l'IMPRIMERIE WALTENER & C^{ie}
3, Rue Stella, LYON
LES ANNONCES SONT REÇUES
Aux Bureaux du Journal
3, rue Stella, 3, Lyon

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un **PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF**
TRÈS CONCENTRÉ dont l'utilité dans la Cuisine journalière est **incontestable**.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.
IMPRIMERIE WALTENER & C^{ie}
3, Rue Stella, LYON
SPÉCIALITÉ D'IMPRESSON DE **THÈSES**
de Droit et de Médecine
Téléphone 15-69

LYON UNIVERSITAIRE
HEBDOMADAIRE
RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS et ANNONCES : Rue Stella, 3, LYON
Bulletin de Souscription
Je soussigné (1) _____
demeurant à (2) _____
désire m'abonner pour un an au "LYON UNIVERSITAIRE", moyennant la somme de sept francs payable à présentation de la quittance.
_____, le _____
SIGNATURE : _____
(1) Nom et prénom.
(2) Adresse.
NOTA. — Prière de détacher et de retourner ce bulletin, revêtu de votre signature, à M. l'Administrateur du LYON UNIVERSITAIRE, Rue Stella, 3.